Gouvernement du Canada | Government of Canada

Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance

LIGNES DIRECTRICES DE MISE EN CANDIDATURE

2015

Canada

Cette publication est également offerte par voie électronique en version HTML à l'adresse www.ppm.gc.ca.

Pour obtenir une copie de cette publication ou un format substitut (Braille, gros caractères), communiquer avec les :

Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance

Industrie Canada

Tour Jean Edmonds Nord
300, rue Slater, 20e étage
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0C8
Téléphone : 613-991-4255
Télécopieur : 613-998-0943
Courriel : pmaece-pmaepe@ic.gc.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, communiquer avec le :

Centre des services Web
Industrie Canada
Édifice C.D. Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0H5

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189
Téléphone (Ottawa) : 613-954-5031
Télécopieur : 613-954-2340
TTY (pour les personnes malentendantes seulement) : 1-866-694-8389
Les heures de bureau sont de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est)

Courriel : info@ic.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2015.

N° de catalogue Iu61-2/2015F-PDF
ISSN 2291-8558

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Also available in English under the title *Prime Minister's Awards for Excellence in Early Childhood Education – 2015 Nomination Guidelines*.

Table des matières

Prix 1
Hommage rendu aux lauréats 2
Promotion 2
Admissibilité 3
Mise en candidature d'équipes 4
Auteurs des mises en candidature 4
Renouvellement d'une mise en candidature 4
Formulaire de mise en candidature 5
Sélection des lauréats 5
Critères de sélection 5
Lettres d'appui 6
Modalités de mise en candidature 7
Assemblage du dossier de mise en candidature 7
Conseils pratiques sur la préparation d'un texte de mise en candidature 8
Modèle de texte de mise en candidature 8
Date limite de mise en candidature 9
Adresse 9

Les premières années de la vie des enfants sont cruciales. Les éducateurs qui s'occupent des jeunes enfants exercent une influence qui se fera sentir durant toute leur vie. La plupart des enfants se souviennent d'un éducateur qui les a encouragés, leur a donné les moyens d'apprendre et les a poussés à se dépasser, dès leurs très jeunes années.

Les Prix du Premier ministre (PPM) pour l'excellence en éducation de la petite enfance rendent hommage aux éducateurs exceptionnels et novateurs de la petite enfance qui excellent dans l'art de favoriser le développement et la socialisation des jeunes enfants qui leur sont confiés et dans l'art d'aider les enfants à acquérir les connaissances de base dont ils auront besoin au cours de leur vie.

Prix

- Jusqu'à cinq certificats d'excellence (à l'échelle nationale), chacun étant assorti d'une prime de 5 000 $.
- Jusqu'à 10 certificats d'honneur (à l'échelle régionale), chacun étant assorti d'une prime de 1 000 $.

Les certificats d'excellence sont remis aux cinq meilleurs candidats. Jusqu'à 10 candidats suivant au classement reçoivent chacun un certificat d'honneur et au moins un de ceux-ci doit être choisi dans chacune des régions suivantes pourvu que les normes d'excellence soient satisfaites : la Colombie-Britannique, les Prairies, le Nord (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique. Par ailleurs, au moins un certificat d'excellence et un certificat d'honneur sont décernés aux meilleurs éducateurs de la petite enfance autochtones pourvu que les normes d'excellence soient satisfaites.

Les primes en espèces des certificats d'excellence seront partagées également entre le lauréat et son établissement d'éducation de la petite enfance (EPE) (identifié sur le formulaire de mise en candidature) et c'est **le lauréat qui déterminera l'usage qui en sera fait**. Si un lauréat change d'établissement d'EPE, la prime sera versée à l'établissement où le lauréat travaillait au moment où la candidature a été posée. Les primes en espèces des certificats d'honneur seront versées directement aux lauréats.

Les primes en espèces peuvent servir au perfectionnement professionnel, à l'achat d'équipement, de ressources documentaires, ou d'autres outils permettant d'améliorer les activités de développement et les expériences des enfants liées au travail de l'éducateur. Pour les lauréats d'un certificat d'excellence, une partie des fonds remis à l'établissement d'EPE (jusqu'à 25 %) peut servir à payer les frais de remplacement pendant que l'éducateur assiste à la cérémonie de remise des prix.

Hommage rendu aux lauréats

Tous les lauréats reçoivent un certificat, une épinglette des PPM et une lettre de félicitations signée par le Premier ministre.

Les lauréats d'un certificat d'excellence peuvent également être invités à participer à des séances de pratiques exemplaires et à assister à une cérémonie nationale de remise des prix avec le Premier ministre, ou son représentant, habituellement tenue à Ottawa. Les frais encourus par les lauréats d'un certificat d'excellence pour assister à la cérémonie nationale de remise des prix seront payés par le programme des PPM.

Les réalisations des lauréats d'un certificat d'honneur font l'objet de célébrations locales auxquelles participent les enfants, les superviseurs, les collègues et les députés ou les dirigeants locaux, selon la situation.

Les établissements d'éducation de la petite enfance où travaillent les lauréats recevront aussi un certificat signé par le Premier ministre, en reconnaissance de leur appui et de leur contribution aux réalisations des lauréats.

Tous les lauréats doivent se conformer au Code de conduite du programme disponible à www.ppm.gc.ca.

Promotion

Les réalisations de tous les lauréats sont soulignées tant à l'échelle nationale ainsi qu'au sein de leur communauté. Les lauréats du certificat d'excellence sont présentés, avec leur permission, et leurs pratiques exemplaires choisies partagées dans le document du programme des Prix du Premier ministre intitulé « Pratiques exemplaires ».

> ***« Me faire dire que je suis exceptionnel dans le travail que j'ai choisi me touche énormément! J'éprouve à la fois une grande fierté et une grande humilité : un sentiment de fierté pour être reconnu et confirmé dans mes compétences et un sentiment d'humilité car je suis choyé de travailler avec des enfants et des familles. »***
>
> *Ancien lauréat d'un PPM*

Date limite : le 30 avril 2015

Admissibilité

Au moment de la mise en candidature, tous les candidats doivent répondre aux critères suivants:

- Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents.
- Les candidats doivent avoir terminé et réussi un cours de formation en éducation et en soins de la petite enfance tel que :
  - un certificat ou un diplôme en éducation et en soins de la petite enfance;
  - un certificat officiel de compétences en éducation de la petite enfance de la province ou du territoire où le lauréat travaille; ou,
  - une preuve de réussite d'un programme de formation en garderie en milieu familial.

  Une copie de la certification de la formation du candidat doit être fournie.
- La certification du candidat doit être en règle avec l'organisme de réglementation professionelle provincial ou territorial. Une preuve du statut de la certification de la formation est exigée, comme une lettre de la province ou du territoire.
- Les candidats doivent consacrer au moins 2,5 jours par semaine à l'éducation et aux soins de jeunes enfants dans un établissement canadien autorisé d'éducation de la petite enfance, conformément aux règlements provinciaux ou territoriaux. **Note** : Cette exigence ne s'applique pas aux candidats qui travaillent dans un centre du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, qu'il soit situé dans une réserve ou non, ou dans un établissement d'éducation de la petite enfance situé dans une réserve où les permis provinciaux ne sont pas exigibles.
- Les candidats doivent avoir travaillé dans un établissement canadien autorisé d'éducation de la petite enfance pendant au moins trois ans et être toujours employé au moment de la mise en candidature. L'employeur doit fournir une lettre de confirmation. Pour les éducateurs de la petite enfance dans un établissement scolaire (programme d'éducation préscolaire), la lettre de l'employeur doit confirmer le type de programme d'éducation préscolaire en établissement scolaire. **Note :** Si la certification en EPE est retirée ou que l'établissement autorisé perd son autorisation entre le moment où la candidature a été posée et la présentation du prix, le bureau du programme des PPM se réserve le droit de retirer la candidature. Si l'admissibilité d'une mise en candidature est compromise ou change (p. ex. en raison de la perte d'une autorisation, de la fermeture d'un établissement ou de la mauvaise conduite professionnelle, etc.) l'auteur de la mise en candidature et/ou le candidat a la responsabilité d'informer par écrit le bureau du programme des PPM du changement de situation.

Les mises en candidatures à titre posthume ne sont pas acceptées.

Les éducateurs qui ne sont pas admissibles à ce prix pourraient être admissibles au Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement.

Mise en candidature d'équipes

Les PPM visent à souligner l'ensemble des réalisations d'un éducateur en particulier ou d'une équipe comptant au plus trois éducateurs. Le programme n'a pas pour but de reconnaître les réalisations d'un établissement d'éducation de la petite enfance entier ou de tout son corps éducateur. Les primes en espèces sont partagées également entre les membres de l'équipe. Lorsque les membres de l'équipe travaillent dans des établissements différents d'EPE, les primes en espèces doivent être partagées également entre les établissements.

La mise en candidature d'équipe retenue vise les réalisations d'une équipe composée d'au plus trois éducateurs. Chaque membre de l'équipe doit répondre aux critères d'admissibilité décrits précédemment. Une mise en candidature d'équipe doit faire état d'une collaboration véritable, et non seulement d'un ensemble de réalisations individuelles. Le texte de mise en candidature doit décrire les efforts de collaboration des membres qui répondent à chacun des critères de sélection.

Lorsqu'un directeur de centre fait partie de l'équipe, il doit consacrer au moins 2,5 jours par semaine à l'éducation et aux soins de jeunes enfants.

Les lettres d'appui (référence, page 6) devraient viser les réalisations de tous les membres de l'équipe.

Note : Les restrictions relatives au nombre de pages du texte de mise en candidature et aux lettres d'appui sont les mêmes qu'il s'agisse d'une mise en candidature d'équipe ou d'une mise en candidature individuelle. Ne soumettez qu'un (1) dossier de candidature par équipe. Il faut cependant veiller à fournir un formulaire de mise en candidature pour chaque candidat, y compris une attestation de sa formation en services d'éducation et de soins à la petite enfance pour chaque membre de l'équipe, une attestation de son expérience et une copie du permis d'exploitation de chaque centre d'EPE (s'il y a lieu).

Auteurs des mises en candidature

L'auteur d'une mise en candidature peut être une personne ou un groupe de personnes qui a été un témoin direct des réalisations du candidat (p. ex., un parent, un superviseur ou un autre éducateur, etc.). **Les mises en candidatures autonomes et les mises en candidatures dont l'auteur est un membre direct de la famille du candidat ne seront pas admises.**

Renouvellement d'une mise en candidature

La candidature des lauréats d'un certificat d'honneur peut être présentée de nouveau lors des années subséquentes, mais seulement pour un certificat d'excellence; les anciens lauréats ne peuvent pas recevoir un deuxième certificat d'honneur. Les candidatures qui n'ont pas remporté de prix peuvent être présentées de nouveau. Dans tous les cas, **le dossier de candidature doit être complet et à jour et comprendre les lettres d'appui rédigées pendant la période courante des mises en candidature.**

Les lauréats qui ont déjà reçu un certificat d'excellence ne sont pas admissibles.

Formulaire de mise en candidature

Veuillez remplir un formulaire de mise en candidature par candidat à www.ppm.gc.ca.

Sélection des lauréats

Après un premier tri fondé sur les critères d'admissibilité, les textes de mise en candidature et les lettres d'appui sont soumis au comité de sélection composé d'intervenants et de praticiens des services d'éducation et de soins à la petite enfance de partout au Canada. Veuillez consulter la liste courante des organismes représentés à ce comité de sélection à www.ppm.gc.ca.

Les dossiers de mise en candidature sont évalués et classés par le comité de sélection en fonction de la mesure dans laquelle elles répondent aux critères de sélection. On présente ensuite la liste finale des meilleurs candidats au Premier ministre pour fins de reconnaissance.

Critères de sélection

Les lauréats sont sélectionnés en fonction de leurs méthodes innovatrices, de leur capacité exceptionnelle à stimuler le développement des enfants qui leur sont confiés et de leur engagement à l'égard du développement des enfants et de la profession d'éducation et d'accueil de la petite enfance. Bien qu'un projet ou une pratique exemplaire spécifique puisse faire partie d'une mise en candidature, **les candidats seront jugés en fonction de leur mérite global continu en tant qu'éducateurs.** Des exemples de pratiques exemplaires qui sont le fondement des compétences de base pour les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques (c.-à-d. les promenades dans la nature, le calcul, les expériences scientifiques) sont encouragées.

Pour choisir les lauréats, le comité de sélection doit avoir des indications claires que les candidats ont excellé dans les **quatre domaines** suivant :

1. Soutien au développement de l'enfant

Le texte de mise en candidature doit décrire et donner des exemples concrets sur comment l'éducateur offre aux enfants des activités quotidiennes qui favorisent leur développement physique, affectif, social et cognitif, ainsi que le développement de leurs valeurs et de leur créativité, par exemple :

- en optimisant le développement particulier de chaque enfant;
- en encourageant les enfants à approfondir leurs intérêts et à participer;
- en offrant un milieu d'apprentissage stimulant et attrayant pour tous les enfants;
- en établissant et en maintenant des rapports chaleureux, empreints de sollicitude et de souplesse avec chacun des enfants et avec le groupe d'enfants;
- en évaluant les aptitudes, les habiletés, les intérêts et les besoins des enfants par l'observation; et,
- en faisant appel à des méthodes exemplaires propices au développement.

2. Innovation

Le texte de mise en candidature doit décrire et donner des exemples concrets que l'emploi, par l'éducateur, de méthodes innovatrices et créatrices pour stimuler et soutenir le développement des enfants, tels que :

- en piquant et en retenant l'intérêt des enfants;
- en explorant des idées nouvelles et différentes avec les enfants;
- en reconnaissant les besoins particuliers des enfants et en s'y adaptant (comme leurs besoins sur les plans physique, affectif, social, cognitif et de la créativité);
- en reconnaissant et en intégrant au milieu d'apprentissage diverses perspectives économiques, culturelles, linguistiques et régionales;

- en respectant la langue maternelle et le patrimoine culturel de l'enfant, et en en faisant la promotion;
- en intégrant au milieu d'apprentissage des activités et des événements de la vie quotidienne des enfants; et,
- en intégrant au milieu d'apprentissage des activités et des événements internationaux, nationaux, locaux et communautaires.

3. Engagement auprès des parents, des familles et de la communauté

Le texte de mise en candidature doit décrire et donner des exemples concrets des efforts que déploie l'éducateur pour faire participer les parents, les familles et la communauté à l'éducation et à l'accueil des enfants, tels que :

- en établissant et en entretenant des liens ouverts et de coopération avec la famille de chaque enfant;
- en encourageant la participation active des parents, des familles et de la communauté à l'apprentissage des enfants;
- en établissant et en employant des méthodes novatrices pour faire participer les parents et les familles, et pour les soutenir;
- en faisant la promotion de liens ou de partenariats dans la communauté afin de soutenir ou de compléter les activités d'apprentissage des enfants; et,
- en établissant ou en entretenant des liens avec d'autres intervenants du milieu de l'éducation de la petite enfance (p. ex., des collègues) ou avec d'autres services communautaires destinés aux enfants.

4. Engagement et leadership dans le domaine

Le texte de mise en candidature doit démontrer le perfectionnement continu de l'éducateur ainsi que son engagement envers l'amélioration du domaine de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance et envers le perfectionnement des compétences des autres membres de la profession, par exemple :

- en organisant ou en offrant des cours de perfectionnement, des ateliers ou d'autres activités de perfectionnement;
- en élaborant et en diffusant du matériel, des ressources et des pratiques exemplaires didactiques;
- en offrant l'appui ou la formation à d'autres experts dans le domaine (p. ex., encadrement ou formation d'étudiants);
- en encourageant ou en contribuant à la création d'un esprit d'équipe au sein du milieu d'éducation de la petite enfance; et,
- en participant activement au sein d'un organisme professionnel, d'un réseau ou d'une association reliée à l'éducation.

Lettres d'appui

Les lettres d'appui devraient témoigner de l'excellence et des réalisations du candidat à l'égard de l'un ou de l'ensemble des quatre (4) critères de sélection. Chaque lettre **ne doit pas compter plus de deux (2) pages** et doit être signée par l'auteur. Pour éviter la répétition, demandez aux auteurs de mettre l'accent sur un ou deux aspects particuliers qui rendent l'éducateur exceptionnel. Ces lettres peuvent venir de quiconque est en mesure d'offrir un témoignage direct des réalisations du candidat; toutefois, les lettres de parents, d'enfants, de collègues et d'associations professionnelles démontrent particulièrement bien l'influence du candidat dans son milieu. **Le directeur/superviseur du centre doit fournir une lettre d'appui.** Si le directeur du centre est un candidat ou a écrit et appuie donc pleinement la candidature, une autre personne qualifiée qui représente l'établissement d'éducation peut écrire la lettre. Les lettres d'appui doivent être datées et envoyées au plus tôt six (6) mois avant l'échéance de la mise en candidature et doivent inclure les coordonnées de l'auteur (adresse postale et numéro de téléphone).

Modalités de mise en candidature

Après avoir choisi un éducateur ou un groupe d'éducateurs exceptionnel, préparez un dossier de mise en candidature en suivant les lignes directrices de mise en candidature et la liste de vérification fournies à www.ppm.gc.ca.

- Chaque dossier de mise en candidature doit contenir une copie complète du formulaire de mise en candidature.
- S'il y a plusieurs candidats, veuillez remplir un formulaire de mise en candidature pour chacun d'eux.
- Le formulaire de mise en candidature doit être signé par le candidat et l'auteur de la mise en candidature, ainsi que par le directeur, le superviseur ou le répondant du candidat, le cas échéant.
- Si plus d'un dossier de mise en candidature est reçu pour le même éducateur, les auteurs doivent les intégrer dans un seul dossier.

Assemblage du dossier de mise en candidature

LONGUEUR : Votre dossier de mise en candidature (**texte de mise en candidature et lettres d'appui) ne doit pas compter plus de 18 pages** en excluant la certification de la formation et la liste de vérification.

FORMAT : Les documents doivent être tapés à double interligne. Le texte doit être tapé avec une police d'au moins 10 points sur des feuilles de 8½ par 11 pouces.

PRÉSENTATION : Nous vous recommandons de vous en tenir à une présentation simple. Une présentation fantaisiste attirera certainement l'attention sur votre dossier de mise en candidature. Malheureusement, les membres du comité de sélection ne la verront pas.

RELIURE : Pour en faciliter la reproduction, ne reliez pas votre dossier de mise en candidature.

COPIES : N'envoyez qu'une seule copie originale par courrier. Le dossier rempli doit **être oblitéré** avant ou à la date d'échéance.

Conseils pratiques sur la préparation d'un texte de mise en candidature

Un dossier de mise en candidature efficace décrit les réalisations exceptionnelles du candidat et explique clairement pourquoi il mérite de recevoir l'un des plus prestigieux prix canadiens décernés aux éducateurs de la petite enfance. En tant qu'auteur du dossier, vous « peignez un portrait » des réalisations du candidat à l'intention du comité de sélection qui étudiera des centaines de candidatures; le dossier doit donc être convaincant.

Bien que les mises en candidature autonomes ne soient pas acceptées, les auteurs des mises en candidature sont invités à consulter le candidat au moment de la préparation du texte de mise en candidature.

Fournissez des exemples et des détails concrets pour démontrer la manière dont le candidat satisfait aux critères de sélection, et expliquez les effets qu'ont les activités de l'éducateur. Décrivez tous projets spéciaux ou activités particulières, sa philosophie, les milieux exceptionnels dans lesquels il travaille, ses activités parascolaires, ou encore les réactions des enfants, les résultats ou les réalisations qui font du candidat un éducateur exceptionnel.

Concentrez-vous sur les réalisations globales du candidat. Démontrez qu'il a de bonnes connaissances générales et qu'il satisfait aux **quatre critères** de sélection dans tout son travail, et non seulement dans un projet particulier. Décrivez aussi les activités auxquelles le candidat participe pour appuyer le développement des enfants dont il s'occupe, le milieu dans lequel il travaille, ses collègues ainsi que les services d'accueil et d'éducation à la petite enfance qu'il fournit (travail de bénévolat, perfectionnement professionnel).

Les auteurs de mise en candidature peuvent également insérer toute photographie ou citation directement dans leur texte à l'appui des idées et des concepts décrits dans leur dossier. Si vous adoptez cette démarche, assurez-vous de ne pas dépasser le nombre de pages maximum.

Consultez la liste de vérification (référence, page 9) pour vous assurer que toute l'information nécessaire est incluse. Afin de faciliter la préparation du dossier de mise en candidature et son examen par le bureau du programme des PPM, une copie de la liste de vérification remplie doit accompagner chaque dossier de mise en candidature.

Modèle de texte de mise en candidature

Le modèle de texte de mise en candidature donne des lignes directrices et des suggestions pour articuler un texte de mise en candidature. Suivez les critères décrits dans les lignes directrices sur la mise en candidature et donnez assez de détails pour chacun des quatre (4) critères de sélection. Organisez votre texte au moyen de chaque critère comme titre séparé. Le modèle de texte de mise en candidature est disponible à www.ppm.gc.ca.

Date limite de mise en candidature

Le dossier de mise en candidature doit être soumis au bureau du programme des PPM au plus tard le **30 avril 2015**. Le dossier doit être expédié par la poste et **oblitéré** avant ou à la date d'échéance pour être considéré pour les prix 2015. Tout dossier en retard ne sera pas considéré.

Adresse

Veuillez faire parvenir les dossiers de mise en candidature à l'adresse suivante :

Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance
Industrie Canada
Tour Jean Edmonds Nord
300, rue Slater, 20e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec nous par courriel à pmaece-ppmepe@ic.gc.ca, par téléphone au 613-991-4255, ou visitez www.ppm.gc.ca.

Liste de vérification

Veuillez imprimer et remplir une liste de vérification pour chaque dossier de mise en candidature à www.ppm.gc.ca.

Remerciements

À titre de partenaires des Prix du Premier ministre pour l'excellence en éducation de la petite enfance, Emploi et Développement social Canada, Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et Industrie Canada remercient chaleureusement tous les intervenants du domaine de l'éducation et de soins de la petite enfance qui prennent part au processus de sélection. Le programme ne pourrait pas exister sans la participation de ces bénévoles.